



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°20/084**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société ORANGE, 78, rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, SIREN n° 380 129 866, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-142 le 29/09/2020, portant sur la dépendance du domaine public située Route des Etangs, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, et destinée à l'exploitation d'une antenne-relais.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'article L2122-1-1 n'étant pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électriques ouvert au public.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une surface de 67 m<sup>2</sup> environ.  
Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 5 ans à compter du 01/08/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-142 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.